

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
Déclaration d'activités enregistrée sous le N° 11756037475 auprès du préfet de la région Ile de France
N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z

DEJEPS Rugby à XV

Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV »

 L'action de formation mène au diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « perfectionnement sportif », mention « rugby à XV », communément appelé DEJEPS rugby à XV.

Le DEJEPS rugby à XV est un diplôme d'État de niveau 5 inscrit au RNCP sous le n° 36831 (Code NSF : 335).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Concevoir un projet d'action en rugby à XV,
- Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de perfectionnement en rugby à XV,
- Conduire une démarche de formation.
- Gérer les risques liés à la pratique



PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire du PSC ou d'un titre équivalent
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - Attester d'une pratique minimum de deux saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition,
 - Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune ou senior) en rugby à XV (y compris à effectif réduit) pendant au moins une saison sportive.
- **Sont dispensées d'attester d'une expérience d'encadrement d'équipe** les personnes titulaires du Brevet Fédéral « École de Rugby » ou « Découverte-Initiation » ou « Développement ».
- **Sont dispensées de l'ensemble des exigences préalables** les personnes titulaires du Brevet Fédéral « Entraîneur » ou « Entraîneur Jeunes » ou « Perfectionnement » ou « Optimisation », du CQP « Moniteur de rugby à XV » ou « Technicien de rugby à XV », du BPJEPS, spécialité « activités sports collectifs », mention « rugby à XV », ou du BPJEPS « rugby », du BEES 1er degré rugby à XV.
- Satisfaire aux épreuves de sélection

L'obtention du diplôme est également accessible par la VAE.



SÉLECTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS

Dossier d'inscription : Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne au plus tard le lundi **13/05/2024** **délais de rigueur** en [cliquant sur ce lien](#).

Pour vous préinscrire: [cliquez sur ce lien](#).

Épreuves de sélection : Les candidats, qui remplissent les conditions d'accès à la formation, sont convoqués **aux épreuves de sélection qui se dérouleront à distance, les 22 et 23 mai 2025 :**

1. **une épreuve écrite** relative à une analyse vidéo de match
2. **un entretien** sur le projet de formation et sur le rugby
3. **un entretien administratif et financier**



DURÉE ET DÉROULÉ DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance entre l'organisme de formation et la ou les structures de mise en situation professionnelle.

La formation dans le cadre de l'Institut Régional d'Emploi et de Formation de la LIFR

La durée de la formation hors alternance est de **625 heures**. Elle se décompose en session de formation en présentiel sur des pôles de compétence en région et de sessions de formation à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du positionnement du stagiaire et par décision de l'organisme de formation.

La mise en situation professionnelle

La durée minimale dans la structure d'accueil est de 500 heures. Le stagiaire doit être en situation d'encadrement d'un groupe de joueurs d'au moins 15 ans pratiquant le rugby à XV en compétition. Il devra également concevoir et coordonner un projet d'action.



LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera sur différents pôles de compétences en région : CFA Omnisports Île-de-France, CREPS de Châtenay-Malabry, Athletica d'Eaubonne, INSEP, CNDS de Fontainebleau, ainsi que ponctuellement au sein de clubs professionnels et fédéraux. Certaines sessions pourront également être délocalisées en province.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Une personne référente pour l'accueil de personne en situation de handicap peut permettre un accompagnement sur les parcours de formation. Votre contact est Vincent Lemaitre : v.lemaitre@idfrugby.fr / 01 43 42 51 51



DATES DE LA FORMATION

- La formation se déroule **du 16 juin 2025 au 31 décembre 2026**
- Le positionnement sera effectué fin mai à la suite des résultats aux tests.
- Les horaires mentionnés dans le calendrier sont, à la marge, susceptibles de changer en fonction de la séquence de formation

[Télécharger le calendrier 2025/2026](#)



PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Conception et animation de la mise en œuvre du projet UC1 et UC2**
 - Réalisation d'un état des lieux, analyse diagnostique, planification
 - Définition d'objectifs, gestion des ressources humaines, communication
- **Conduite d'une démarche de perfectionnement en rugby et encadrement en toute sécurité**
 - Observation et analyse du jeu et des joueurs
 - Construction d'un plan d'entraînement ou d'une progression pédagogique
 - Préparation de support de formation, autoévaluation de ses actions de formation et d'entraînement
 - Évaluation et prévention des risques, comportements et gestes à réaliser en cas d'incident



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation hybride associant des méthodes actives au travers de travaux de groupes, classes inversées, mises en situation pratiques, témoignages de professionnels, interventions d'experts, études de cas, analyses de pratiques professionnelles ...



MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Moyens humains

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels du rugby.

Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels collectifs sportifs, accès à une plateforme de formation en ligne de manière illimitée et contrôlée (temps de connexion calculés).



MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :

- **UC 1 et UC 2** : épreuve orale qui valide des compétences transversales professionnelles sur la conception et la coordination d'un projet d'action.
- **UC 3 et UC 4** : évaluation des compétences spécifiques « rugby » en situation professionnelle.

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative.

Une attestation est remise à l'issue de la formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

La certification permet d'occuper des emplois de : coordonnateur de projet, d'entraîneur, de formateur, de responsable d'école de rugby, de conseiller technique de club, de responsable de pôle jeune/formation, de coordinateur sportif ou encore de conseiller technique à la Fédération française de rugby ou dans ses organes déconcentrés.



TAUX DE RÉUSSITE

À ce jour, nous ne disposons pas encore d'indicateurs pour cette formation récemment ouverte.

En revanche, voici les taux de réussite des deux autres parcours professionnels proposés par l'IREF :

BPJEPS :

- Saison 2022-2023 : 25 stagiaires. 83% de réussite (5 abandons)
- Saison 2023-2024 : 25 stagiaires. 67% de réussite (4 abandons).

CQP :

- Saison 2020-2021 : 6 stagiaires. 100% de réussite (2 abandons)
- Saison 2021-2022 : 11 stagiaires. 100% de réussite (0 abandon)
- Saison 2022-2023 : 18 stagiaires. 89% de réussite (0 abandon)
- Saison 2023-2024 : 15 stagiaires. 79% de réussite (1 abandon)



COÛT DE LA FORMATION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 55 € HT à joindre au dossier d'inscription.

Coûts pédagogiques de la formation : 7 850€ HT, 9 420€ TTC. (Soit 12,6 € HT l'heure de formation)

La TVA n'est pas appliquée si la formation est facturée à un licencié de la Fédération Française de Rugby, un comité ou club affilié à la Fédération Française de Rugby (en application de l'article 293 B du Code général des impôts). En revanche, la TVA est appliquée si la formation est facturée à un organisme de compétence, OPCO.

Frais d'hébergement pour la formation complète (en sus). L'hébergement et la restauration peuvent être assurés sur place en pension complète (tous les repas et les nuitées) ou demi-pension (repas du midi et dîner). Vous pouvez demander un devis à v.lemaitre@idfrugby.fr

Financement de la formation

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue par l'intermédiaire de votre OPCO. Elle est éligible au CPF.

Pour les diplômes de Niveau 4 et Niveau 5, l'AFDAS assure un remboursement de **10€ HT/heure**. Ainsi, pour le DEJEPS, cela correspond à une **prise en charge de 6 120€ HT**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter v.lemaitre@idfrugby.fr ou au 01 43 42 51 51.

Apprentissage:

Les candidats âgés de 18 à 30 ans peuvent bénéficier de cette formation gratuitement via l'apprentissage, en partenariat avec le CFA Omnisport Île-de-France. *Renseignements:* www.cfaomnisports.fr.

